



Comme à l'habitude, le budget a été voté à l'unanimité. PHOTO S.N.

## La fiscalité inchangée

### CONSEIL MUNICIPAL Saint-Jean-d'Ilac et Martignas rejoindraient la CdC Cestas-Canéjan

Le Conseil municipal de mardi était l'un des plus importants de l'année puisqu'il concernait le vote de la fiscalité directe locale (sans changement), du budget principal, mais aussi ceux de l'eau potable et de l'assainissement. Ils étaient suivis des comptes de gestion et administratifs s'y rapportant, moment particulier où le maire, Bernard Garrigou, doit quitter la salle pour ne pas en influencer le vote.

Idem pour les budgets des lotissements La ferme Pascual (en cours de construction) et d'Actipolis II. Tous votés à l'unanimité au cours de cette longue séance.

Une subvention d'un montant de 263 509 euros a été attribuée à l'association gérant les trois lieux d'accueil petite enfance (La môme-rie, La P'tite Récré et L'Île aux en-

fants) afin de faire face à de nouvelles contraintes imposées par la loi. La dissolution du Syndicat intercommunal de l'étang du Moulin d'Ornon permet de récupérer une parcelle de 10 000 m<sup>2</sup> de terrain.

Le vote des 28 conseillers municipaux concernant le projet d'élargissement de la Communauté de communes Cestas-Canéjan avec Saint-Jean-d'Ilac et Martignas, a moins convaincu puisque près d'un tiers a voté blanc ou nul. Ce rapprochement avec deux communes voisines et amies, pas encore liées à une CdC, viserait principalement à contrer la future Métropole Bordelaise pour ne pas en faire partie.

Le maire, deux élus (Alain Mano et Pierre Grezillier), une représentante de l'administration, Candice Marty, directrice générale des services à la mairie, feront partie des prochains groupes de travail d'élaboration de cette future intercommunalité à quatre.

**Sophie Neupert**